



Délibération n° BUR. – 37 – 21 novembre 2018 – Avis relatif à l'ouverture des négociations sur la convention nationale des chirurgiens dentistes

Le 20 juin 2018, le Conseil de l'UNOCAM a décidé de signer la convention nationale des chirurgiens-dentistes.

Par lettre en date du 31 octobre 2018, notifiée le 5 novembre 2018, la Direction générale de l'UNCAM a convié l'UNOCAM, en application des articles L 162-14-3 et D. 162-26 du code de la sécurité sociale, à participer aux négociations sur la convention nationale des chirurgiens-dentistes. L'ouverture des négociations conventionnelles est prévue le 23 novembre 2018 à 10h30.

Le Bureau décide de participer aux négociations conventionnelles des chirurgiens-dentistes sur la thématique de l'évolution du panier CMU-ACS et de la mise à jour des annexes tarifaires.

Délibération adoptée à l'unanimité